

LA DISCRIMINATION EST CONTRE LA LOI !

Les lois fédérales vous protègent, vous et les autres, de la discrimination grâce à certains ou à tous les programmes des entreprises, organismes ou bureaux dans lesquels vous pourrez lire cette affiche. Le Civil Rights Center (ou 'CRC'), le Centre des Droits Civiques, au Ministère du Travail américain, est chargé de superviser plusieurs de ces lois. Peu importe que vous soyez un client souhaitant ou ayant besoin d'un service ; un employé d'une entreprise, d'un organisme ou d'un bureau ; une personne postulant

pour un emploi ; ou que vous apparteniez au grand public. Si vous êtes en contact avec un programme qui est couvert par l'une des lois, celui-ci ne peut pas être discriminatoire envers vous.

Le CRC a conçu cette affiche pour expliquer :

- Quels sont vos droits, et
- Où vous pouvez déposer plainte, si vous pensez que la loi a été violée.

Ces types de discrimination sont contre la loi

Un programme qui est couvert par l'une des lois mentionnées en haut de cette affiche, n'est pas autorisé à discriminer sur les bases suivantes (types de discrimination) :

Pour les clients, les candidats, les employés et le grand public :

- race
- pays d'origine
- handicap
- sexe
- couleur
- religion
- affiliation politique ou conviction
- âge

Pour les clients uniquement :

- citoyenneté ou statut permettant de travailler légalement aux États-Unis
- Faire partie de tout programme qui obtient un type spécifique d'« assistance financière » de la part du gouvernement fédéral en vertu d'une loi précise (le Workforce Investment Act)

Comment puis-je porter plainte pour discrimination ?

Si vous pensez que :

- Un programme de cette entreprise, organisme ou bureau a été discriminatoire envers vous ou envers n'importe quel groupe d'individus, et
- Le type de discrimination qui à votre avis s'est produite se trouve sur la liste que vous trouverez sur cette affiche, * alors vous avez le droit de porter plainte pour discrimination.

Y a-t-il un délai pour le dépôt d'une plainte ?

Oui. Vous devez déposer plainte pour discrimination dans les 180 jours suivant la date à laquelle la discrimination a eu lieu. La seule personne qui peut vous permettre de déposer votre plainte en retard, est le Directeur du Civil Rights Center (CRC) à Washington, DC. Si vous voulez déposer une plainte au-delà de 180 jours après la discrimination, vous devez écrire au Directeur du CRC, en expliquant les raisons qui pourraient vous permettre de déposer votre plainte en retard, et demander une autorisation. L'adresse du CRC se trouve sur cette affiche.

Quelles informations la plainte doit-elle contenir ?

La plainte doit être déposée par écrit. Elle doit comprendre ces informations :

- Votre nom
- Votre adresse
- Votre signature
- Le nom et l'adresse du programme, de l'entreprise, organisme ou bureau qui a été discriminatoire envers vous ou envers n'importe quel groupe d'individus.
- La date à laquelle la discrimination a eu lieu.
- Les types de discrimination qui à votre avis sont impliquées dans l'affaire (par exemple, race, sexe, handicap, âge).
- Les noms des personnes qui étaient impliquées dans la discrimination, y compris les témoins.

Vous devez également expliquer ce qui s'est passé et pourquoi vous pensez que la discrimination a eu lieu.

Suis-je obligé de déposer la plainte moi-même ?

Vous pouvez déposer votre plainte par l'intermédiaire d'un « représentant ». Votre représentant peut être un avocat, un membre de votre famille, un assistant social, un délégué syndical ou toute autre personne que vous choisissez afin de déposer plainte pour vous. Si un représentant porte plainte pour vous, ces informations doivent s'y trouver.

- Tout d'abord, le nom du représentant doit être spécifié sur la plainte.
- Deuxièmement, il doit être précisé que votre représentant dépose plainte pour vous.
- Troisièmement, vous devez personnellement signer la plainte.

Où puis-je déposer une plainte ?

Vous pouvez choisir l'un de ces deux endroits pour déposer votre plainte. Au niveau de l'état ou de la région. Si vous souhaitez déposer votre plainte au niveau de l'état ou de la région, voici les informations pour contacter le bureau approprié :

[INSCRIRE DANS CET ESPACE

L'ADRESSE ET LES AUTRES INFORMATIONS DE CONTACT

POUR DÉPOSER PLAINTE

AU NIVEAU DE L'ÉTAT OU DE LA REGION]

Le Civil Rights Center du gouvernement Fédéral. Si vous souhaitez déposer votre plainte au Civil Rights Center, veuillez l'envoyer à cette adresse :

U.S. DEPARTMENT OF LABOR

CIVIL RIGHTS CENTER

200 CONSTITUTION AVE. NW

ROOM N4123

WASHINGTON, DC 20210

Pour toutes autres questions, vous pouvez contacter le CRC par téléphone ou par e-mail :

Téléphone : (202) 693-6500

TTY/TDD: (202) 693-6516

E-mail : CivilRightsCenter@dol.gov

Ou consulter le site Internet du CRC :

<http://www.dol.gov/oasam/programs/crc>

Les horaires d'ouverture du CRC sont de 9h à 17h, zone horaire Est.

Dois-je utiliser un formulaire spécial pour déposer une plainte ?

- Si vous déposer votre plainte au CRC, il n'est pas nécessaire d'utiliser un formulaire spécial au début. Vous devez juste vous assurer de nous envoyer toutes les informations figurant sur la liste dans la section « Quelles informations la plainte doit-elle contenir ? » de cette affiche. Mais si vous n'utilisez pas notre formulaire de plainte, nous vous demanderons de remplir un exemplaire du formulaire avant de pouvoir commencer à travailler sur la plainte.
- Si vous souhaitez déposer votre plainte au niveau de l'État ou de la région, il n'est pas non plus nécessaire d'utiliser un formulaire au début. Mais le bureau, où vous déposez votre plainte peut également vous demander de remplir un ou plusieurs formulaires avant que son personnel ne puisse commencer à travailler sur la plainte. Veuillez utiliser les informations de contact ci-dessus pour vous mettre en relation avec ce bureau.

Où puis-je me procurer un exemplaire du formulaire de plainte du CRC ?

- Pouvez-vous utiliser Internet pour imprimer des formulaires ? Si c'est le cas, le site Internet du CRC propose des exemplaires du formulaire de plainte sur : <http://www.dol.gov/oasam/programs/crc/CIFmain.htm>
- Si vous ne pouvez pas utiliser Internet pour imprimer des formulaires, vous pouvez obtenir un exemplaire du formulaire de plainte du CRC de l'une des façons suivantes :
 - Vous pouvez écrire au CRC pour demander un exemplaire du formulaire. L'adresse du CRC se trouve sur cette affiche.
 - L'entreprise, l'organisme ou le bureau dans lequel vous lisez cette affiche devrait pouvoir vous fournir un exemplaire du formulaire.

CONNAISSEZ VOS DROITS !